



**EPI**

Espaces pédagogiques interactifs



# Dupliquer son espace de cours en quelques minutes

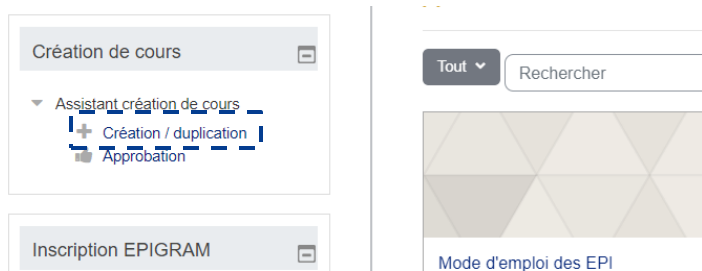
A la fin d'une année universitaire ou à la rentrée, si vous souhaitez conserver la structure et les documents de votre espace de l'année précédente, vous pouvez le dupliquer.

Cette opération peut prendre 2-3 minutes par espace et vous permet de conserver votre ancien espace (inaccessible aux étudiants) et de le dupliquer sans ses données utilisateurs (devoirs, contributions aux forums, etc.) pour la nouvelle année.



## Lancer l'assistant de création

1. Lancez l'assistant de création
2. Dans le bloc de navigation :
  - Cliquez sur « **Assistant de création de cours** »
  - Cliquez sur « **Création / duplication** ».



Sélectionnez l'option suivante que le cours soit dans l'offre de formation ou non.

- Un élément pédagogique de l'offre de formation (CM, TD, Diplôme dans la maquette UFR)
- Un autre besoin en dehors de l'offre de formation (Enseignement transversal, Bibliothèque, Formation des personnels)



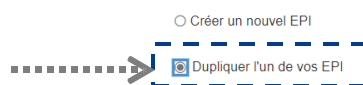
# Sélectionner la duplication

À l'étape suivante : sélectionnez « Dupliquer l'un de vos EPI ».

## Création d'un espace

Étape 1 : Création de l'EPI

Vous souhaitez



EPI vierge (vide) ▾

Vos contenus (textes, documents, fichiers audio-visuels...) sont conservés.  
Les activités (forums, devoirs...) sont remises à zéro.  
Vos participants sont conservés et les cohortes sont annualisées.

Puis, vous avez 2 possibilités :

- soit « **Duplication rapide** », si votre enseignement dans le ROF n'a pas changé de nom ;
- soit cliquez sur « **étape suivante** » (pour la duplication « habituelle »)

### Sélectionnez l'EPI que vous souhaitez dupliquer

Période : \*

- ▾

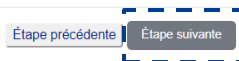
Cours : \*

- ▾



- Si l'identifiant Apogée (ou ROF) du cours existe toujours dans le cache ROF ;
- si les cohortes concernées existent encore pour l'année courante ;
- si les enseignants sont les mêmes.

La duplication rapide vous permettra de passer directement à la dernière étape, sinon cliquez sur "étape suivante".





# Définir la période et l'établissement

Il ne vous reste plus qu'à définir la période pour le nouvel espace (et l'établissement).

Création d'un espace

Étape 2 - Identification de l'espace

Attention : toutes les conditions ne sont pas remplies pour permettre une duplication rapide

Attention : le rattachement détermine l'attribut de votre espace de cours et sa position dans l'index des EPI de l'UFR.

▼ Catégorie (rattachement(s) de l'espace de cours)

Période : \*

Année 2023-2024

Établissement : \*

Paris 1

Élément pédagogique \*

Rechercher un élément pédagogique	Éléments pédagogiques sélectionnés
Rechercher un élément pédagogique dans l'offre de formation de l'établissement Sélectionner la composante	Rattachement de référence Rattachement(s) secondaire(s)  Un même espace de cours peut être rattaché à plusieurs niveaux sans limite de nombre Exemples : M1 et M2 histoire, M2 géographie CM et TD Licence et Bi-licence

Et à vous laisser guider par le reste de l'assistant de création.

N.B.: Si vous dupliquez votre plateforme avant septembre, il est possible que les cohortes de la nouvelle année (les groupes d'étudiants) ne soient pas encore disponibles.